

cile. Avec de tels avantages, nous devons aller "en avant." Nous pouvons n'avoir pas tous ces avantages, au moment actuel, mais il dépend de nous de nous procurer ceux qui nous manquent. Notre progrès peut n'avoir pas été, jusqu'à présent, aussi rapide que celui des Etats-Unis, mais néanmoins nous n'avons pas sujet d'être mécontents de notre présente position; et nous osons nous flatter que le Canada regagnera amplement le temps qu'il peut avoir perdu, et nous nous permettrons de lui dire: "Aide-toi, le Ciel t'aidera."

Le bill pour établir un Bureau d'Agriculture, et pour consolider ou codifier les lois relatives à l'agriculture, est devenu loi du pays, par le concours du Conseil Législatif et la sanction du Gouverneur. Nous sommes très aise qu'il y ait une nouvelle loi concernant l'agriculture, en autant qu'il était nécessaire qu'il y eût quelques changemens, et il serait bien à désirer que les actes touchant l'agriculture pour le Haut et le Bas Canada fussent aussi semblables que les circonstances relatives où se trouvent les deux pays le permettraient. Nous regardons le bill comme étant de nature à être très avantageux à l'agriculture, quoique nous puissions trouver à redire à quelques détails, auxquels il pourra être remédié par la suite. L'établissement seul d'un bureau agricole et la nomination d'un ministre de l'agriculture est un grand bienfait conféré aux agriculteurs, qui doivent en être reconnaissans, quelque titre qu'ils croient avoir eu à cette concession. Ils seront dorénavant représentés directement dans le gouvernement, où leurs vœux et leurs besoins ne manqueront pas d'obtenir l'attention méritée. C'est un avantage que nous réclamons depuis bien des années, et le gouvernement et la législature qui ont fait la concession ont droit à une reconnaissance durable de la part des classes agricoles du Canada. Nous ne pouvons endurer patiemment ceux qui voudraient déprécier la concession qui a été faite. Que les agriculteurs améliorent les avantages de

leur présente position, et ils deviendront aussi respectables et exercent autant d'influence que toute autre classe de la société. Le nouveau bill d'agriculture contient plusieurs excellentes dispositions, qui, si elles sont mises à effet convenablement et de bon cœur, ne pourront pas manquer de produire beaucoup de bien, et de favoriser le progrès des améliorations agricoles. Des tables statistiques et des rapports agricoles de toutes les parties du pays feront connaître l'état et le progrès de l'agriculture, et ce sera pour le ministre de l'agriculture, le moyen le plus sûr pour le guider dans son département. Il est impossible de connaître les meilleurs remèdes à employer, et les changemens qu'il serait nécessaire ou utile d'introduire, sans une connaissance parfaite du véritable état de l'agriculture par tout le pays. Ce ne sera pas pour une section, ou pour une localité particulière, que le ministre de l'agriculture aura à agir, mais pour le pays entier, et il sera en conséquence nécessaire qu'il soit mis au fait du véritable état de l'agriculture dans toute l'étendue du Canada. Ce n'est pas sur les parties les plus améliorées du pays qu'il sera plus nécessaire d'avoir des renseignemens, mais plutôt sur les localités les plus arriérées dans leur système d'agriculture. Le soin et l'attention de tous ceux qui ont à cœur l'amélioration générale de l'agriculture devraient se porter principalement sur les endroits où le besoin d'amélioration et de progrès est le plus manifeste. C'est parce que le ministre de l'agriculture devra s'intéresser également pour tous, que sa nomination doit être d'un grand avantage pour le pays. Nous nous flattons donc que les agriculteurs prêteront cordialement leur appui à un établissement de nature à avancer leurs intérêts et leur prospérité.

Nous avons reçu la lettre suivante de James Whitman, Ec., et soumis sa circulaire et les papiers qui l'accompagnaient à l'assemblée des directeurs de la Société d'Agriculture du Bas Canada, qui a eu lieu le mardi, 10 d'Oc-